

PLAN D'ACTION 2018-2020

STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE POUR ASSURER
L'OCCUPATION ET LA VITALITÉ DES TERRITOIRES 2018-2022

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Coordination et rédaction
Direction des politiques et de la concertation interministérielle
Direction générale des politiques et de la performance ministérielle
Secteur des politiques et des relations du travail dans les réseaux

Pour tout renseignement, s'adresser à l'endroit suivant :
Renseignements généraux
Direction des communications
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 28e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 643-7095
Ligne sans frais : 1 866 747-6626

Ce document peut être consulté sur le site Web du Ministère :
www.education.gouv.qc.ca.

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
ISBN 978-2-550-81343-9 (PDF)

TABLE DES MATIÈRES

Mot des ministres..... 3

Introduction 5

1. Région 01 – Bas-Saint-Laurent..... 7

2. Région 02 – Saguenay-Lac-Saint-Jean 9

3. Région 03 – Capitale-Nationale.....13

4. Région 04 – Mauricie.....15

5. Région 05 – Estrie.....17

6. Région 06 – Montréal.....19

7. Région 07 – Outaouais21

8. Région 08 – Abitibi-Témiscamingue23

9. Région 09 – Côte-Nord.....27

10. Région 10 – Nord-du-Québec.....29

11a. Région 11 – Gaspésie31

11b. Région 11 – Îles-de-la-Madeleine.....33

12. Région 12 – Chaudière-Appalaches35

13. Région 13 – Laval.....37

14. Région 14 – Lanaudière39

15. Région 15 – Laurentides43

16. Région 16 – Montérégie45

17. Région 17 – Centre-du-Québec.....47

Conclusion.....49



MOT DES MINISTRES

De l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire jusqu'à l'enseignement universitaire en passant par l'enseignement secondaire et collégial, notre système d'éducation repose sur des établissements disséminés aux quatre coins du Québec. Bien enracinés dans les régions, les réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur assurent l'accès aux études à toutes et à tous.

Peu importe la provenance des élèves et des étudiants, un objectif commun est au cœur des priorités du gouvernement du Québec : la réussite éducative. Des enjeux locaux et régionaux sont toutefois bien présents et méritent d'être étudiés, analysés et pris en considération. C'est pourquoi nous sommes à l'écoute des préoccupations locales et régionales et que nous mettons en œuvre des actions concrètes pour y répondre. Nous considérons d'ailleurs que l'engagement des acteurs régionaux est indispensable si l'on veut augmenter la persévérance scolaire, la réussite éducative, le taux de diplomation de même que la pratique régulière d'activités physiques.

La Politique de la réussite éducative, lancée en juin 2017, le réaffirme : nous souhaitons que les acteurs régionaux soient mobilisés autour de la réussite. En proposant une formation variée, nous espérons augmenter le pouvoir d'attraction et de rétention des personnes dans les régions. L'objectif poursuivi est de hausser le taux de diplomation pour, notamment, accroître l'accès à une main-d'œuvre qualifiée et améliorer le développement économique régional.

Une grande importance est également accordée à la voix citoyenne. Les priorités ciblées par la population sont prises en considération et chaque personne est encouragée à déployer ses talents à toutes les étapes de sa vie.

Nous poursuivons de plus l'ambition d'amener toute la population à bouger davantage. La Politique de l'activité physique, du sport et du loisir Au Québec, on bouge! est un cri du cœur pour convaincre les Québécoises et les Québécois des effets bénéfiques, aujourd'hui bien documentés, de la pratique régulière d'activités physiques, de sports et de loisirs actifs.

Les partenaires régionaux sont des acteurs essentiels pour accroître l'occupation et la vitalité de nos territoires. Continuons à travailler ensemble pour former et qualifier la population active du Québec du 21^e siècle!

Sébastien Proulx
Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport
Ministre responsable de la région
de la Capitale-Nationale

Hélène David
Ministre de l'Enseignement supérieur
et de la Condition féminine

Introduction

La mission du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) est d'offrir, sur tout le territoire québécois, des milieux de vie propices à la réussite éducative et à la pratique régulière d'activités physiques, de sports et de loisirs, des milieux de vie qui sont inclusifs, sains et respectueux des besoins des personnes et de leur condition.

Le MEES tient compte des priorités régionales et souhaite participer activement à leur réalisation, dans le respect de sa mission et de l'autonomie de ses réseaux.

L'ÉDUCATION ET L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Avec plus de 2 700 écoles, centres d'éducation des adultes et centres de formation professionnelle dans le réseau public, plus de 100 établissements collégiaux et 18 universités, le système d'éducation québécois est bien implanté sur l'ensemble du territoire. Au regard des enjeux démographiques, de mobilité de la population, de proximité des services, des besoins croissants de main-d'œuvre et de l'omniprésence des technologies numériques, il importe de continuer à mettre l'accent sur l'importance de l'éducation et celle des infrastructures qui la soutiennent.

La majorité des régions ont défini des priorités concernant le secteur de l'éducation et de l'enseignement supérieur afin de dynamiser leur territoire. Les intervenants souhaitent notamment que des mesures soient appliquées pour augmenter le taux de diplomation et contrer le décrochage scolaire. La rétention des étudiants en région pendant leurs études de même qu'après leur formation est également un défi à relever afin de répondre aux besoins grandissants en matière de main-d'œuvre qualifiée. De plus, de l'avis des intervenants, une attention particulière devrait être portée à l'adéquation entre l'offre de formation et les besoins particuliers des entreprises et des organisations à la recherche de personnel.

Dans les régions, les défis qui se présentent sont différents d'un territoire à l'autre. Notamment, la Montérégie prévoit que, d'ici 2019, 135 000 emplois seront à pourvoir, dont plusieurs nécessiteront des diplômes d'études collégiales ou universitaires. Or, cette région est celle qui, proportionnellement, compte le moins de diplômés universitaires par rapport à l'ensemble du Québec. Pour les régions plus éloignées comme la Côte-Nord, la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine, les priorités visent à maintenir et à améliorer les établissements scolaires en place et à octroyer les ressources nécessaires pour assurer une offre de formation de qualité, accessible et adaptée aux besoins locaux. Pour sa part, Montréal souhaite que l'on soutienne toute initiative favorisant la littératie numérique.

LE LOISIR ET LE SPORT

Le loisir et le sport concernent l'ensemble de la population, de tous âges et de toutes conditions. Ce domaine est intimement lié à de nombreux bienfaits, qu'ils soient individuels ou qu'ils touchent l'ensemble de la communauté. D'ailleurs, l'offre d'activités de loisir et de sport sert souvent de levier dans les régions du Québec, notamment pour son apport inestimable à la qualité de vie des citoyennes et des citoyens. En effet, la pratique d'activités physiques ou de plein air, de loisirs et de sports favorise le bien-être, le dépassement de soi, le plaisir et la satisfaction. Elle contribue au maintien de la santé, améliore les liens sociaux, contribue au développement durable et est bénéfique pour l'économie.

6 | Plan d'action OVT du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)

Quoique la majorité des régions mentionnent ces domaines d'activité, les régions de l'Estrie et de la Gaspésie se démarquent en priorisant le maintien et le développement des activités de sports et de loisirs. En outre, les intervenants gaspésiens entendent positionner leur région comme chef de file en matière de destination plein air au Québec.

1. Région 01 – Bas-Saint-Laurent

Années 2018-2019 et 2019-2020

Les écoles, les commissions scolaires, les collèges et les universités jouissent d'une grande autonomie de gestion pour tenir compte des caractéristiques et des besoins des communautés présentes sur leur territoire. Ils sont ancrés dans la communauté et sont pleinement engagés dans l'accroissement du niveau de scolarité et le développement socio-économique de leur région respective.

Par ailleurs, le MEES participe aux grandes orientations du Québec en matière d'activité physique, de loisir, de plein air et de sport. Pour ce faire, il s'assure de coordonner les efforts déployés par les partenaires nationaux et régionaux responsables du développement de ces domaines et les accompagne à cette fin, permettant ainsi de répondre aux besoins reconnus.

Les actions mises en œuvre par le MEES pour répondre aux priorités régionales, énoncées ci-dessous, tiennent compte de ces réalités.

Priorité 1 : Agir pour l'attractivité de la région

Priorité 3 : Agir pour un environnement sain et une vie de qualité

Priorité 5 : Agir pour la vitalité des communautés rurales

Réponse :

La région du Bas-Saint-Laurent est en mesure d'agir directement en matière de sport et de loisir de même qu'en ce qui a trait aux ressources immobilières. Les organismes municipaux, scolaires et de loisirs de la région peuvent obtenir un soutien financier du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique, notamment avec le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives ou le Programme de remplacement des systèmes de réfrigération. À titre d'exemple, pour la région, le MEES a financé la construction d'un centre de curling à Rivière-du-Loup.

D'autres initiatives locales et régionales sont également financées, notamment par l'intermédiaire des unités régionales de loisir et de sport.

L'entretien, la rénovation, la mise à niveau et le renouvellement du parc immobilier éducatif du Bas-Saint-Laurent ainsi que les besoins en équipement représentent des investissements importants dans les établissements de la région.

Enfin, l'attraction du Bas-Saint-Laurent se trouve également renforcée par l'ouverture du nouveau Centre d'enseignement collégial à Témiscouata-sur-le-Lac, en fonction depuis l'automne 2017.

Priorité 2 : Agir pour l'équité entre les personnes et les collectivités en s'assurant de placer le développement social au cœur de la vitalité et de l'occupation du territoire

Réponse :

Le MEES accompagne, soutient et finance les commissions scolaires du Bas-Saint-Laurent afin d'assurer des services adaptés aux différentes réalités : élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, élèves qui doivent s'absenter de l'école ou qui sont scolarisés à la maison, élèves qui fréquentent une petite école, etc., le tout associé directement aux objectifs de la Politique de la réussite éducative, de la Stratégie 0-8 ans 2017-2022 (*Tout pour nos enfants*) ou en application de mesures de règles budgétaires dédiées.

Le réseau de l'éducation et celui de la santé et des services sociaux collaborent aussi afin d'assurer la continuité et la complémentarité des services aux jeunes et à leur famille. Cette collaboration est officialisée par l'Entente de complémentarité des services entre le réseau de la santé et des services sociaux et le réseau de l'éducation.

Par ailleurs, les activités des instances régionales de concertation, et leur effet sur la persévérance et la réussite scolaires, seront soutenues financièrement, ce qui profitera au Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent, en particulier en ce qui concerne les actions de la Communauté ouverte et solidaire pour un monde outillé, scolarisé et en santé (COSMOSS). Les organismes d'action communautaire autonomes seront également soutenus par le Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation; dans la région, les organismes financés œuvrent auprès de populations jeunes et adultes en offrant notamment des activités relatives à l'alphabétisation et à la persévérance scolaire (lutte au décrochage et raccrochage scolaires).

Finalement, le financement alloué aux services éducatifs complémentaires en formation professionnelle et en formation générale des adultes sera bonifié afin d'attirer des élèves, de les garder en formation et de leur offrir des services adaptés. Cette démarche est complétée par les Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement offerts par les commissions scolaires.

Priorité 4 : Agir pour un entrepreneuriat et une main-d'œuvre dynamiques et diversifiés

Réponse :

Les commissions scolaires travaillent, avec le soutien financier du MEES, à promouvoir les valeurs et la culture entrepreneuriale dans leurs écoles. Par l'application de programmes d'études comme le programme Sensibilisation à l'entrepreneuriat, de mesures de soutien comme Esprit d'entreprendre et Esprit d'entreprise, de partenariat avec des organismes comme OSEntreprendre et en prenant part au futur plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat, le MEES et les commissions scolaires peuvent encourager les élèves à expérimenter l'entrepreneuriat. Des programmes et mesures similaires sont également offerts en formation professionnelle.

Au regard de l'offre de formation, le financement alloué aux services éducatifs complémentaires en formation professionnelle et en formation générale des adultes des commissions scolaires de la région sera bonifié afin d'attirer des élèves, de les garder en formation et de leur offrir des services adaptés. Cette démarche est complétée par les Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement offerts par les commissions scolaires. Les cégeps du Bas-Saint-Laurent, quant à eux, obtiennent un financement ministériel afin d'offrir de la formation continue (AEC) associée directement aux besoins et à la concertation régionale.

Par ailleurs, le MEES assure un financement aux établissements d'enseignement supérieur des régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine pour la création du pôle régional « L'enseignement supérieur de l'Est uni pour relever les défis de la main-d'œuvre ». Ce projet vise à établir une stratégie concertée de recrutement des étudiants et à développer des modalités de continuité de parcours entre la formation collégiale et la formation universitaire. Il repose sur une initiative concertée entre l'UQAR, le cégep de Matane, le cégep de La Pocatière, le cégep de Rimouski, le cégep de la Gaspésie et des Îles et le cégep de Rivière-du-Loup.

2. Région 02 – Saguenay–Lac-Saint-Jean

Années 2018-2019 et 2019-2020

Les écoles, les commissions scolaires, les collèges et les universités jouissent d'une grande autonomie de gestion pour tenir compte des caractéristiques et des besoins des communautés présentes sur leur territoire. Ils sont ancrés dans la communauté et sont pleinement engagés dans l'accroissement du niveau de scolarité et le développement socio-économique de leur région respective.

Par ailleurs, le MEES participe aux grandes orientations du Québec en matière d'activité physique, de loisir, de plein air et de sport. Pour ce faire, il s'assure de coordonner les efforts déployés par les partenaires nationaux et régionaux responsables du développement de ces domaines et les accompagne à cette fin, permettant ainsi de répondre aux besoins reconnus.

Ainsi, les actions mises en œuvre par le MEES pour répondre aux priorités régionales, énoncées ci-dessous, tiennent compte de ces réalités.

Priorité 5 : Fourrure nordique

Réponse :

Le MEES poursuivra sa collaboration pour le suivi des recommandations émanant du groupe de travail du Sommet économique régional.

Priorité 8 : Forêt – Maintenir et augmenter la possibilité forestière; soutenir les initiatives de deuxième et troisième transformation; favoriser la disponibilité et la formation de la main-d'œuvre; optimiser les mesures de protection; et soutenir la recherche

Réponse :

Afin d'assurer la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée, le MEES délègue à ses établissements de formation les responsabilités au regard de la formation continue, notamment au collégial. Ce partage des responsabilités permet aux collèges de répondre aux besoins particuliers de leur région, par de la formation créditée conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC) ou par de la formation sur mesure non créditée. En formation professionnelle, le MEES soutient financièrement les commissions scolaires dans l'élaboration de programmes d'études qui mènent à une attestation d'études professionnelles (AEP). Il donne aussi une allocation de base destinée aux activités éducatives et administratives de la formation professionnelle de courte durée pour répondre aux priorités régionales ou favoriser les compétences à la carte.

Pour ce qui est du soutien à la recherche en foresterie, le MEES peut appuyer financièrement, au collégial, les projets de recherche appliquée qui touchent le domaine de la forêt dans le cadre du Programme d'aide à la recherche et au transfert.

Le MEES assure aussi un financement aux établissements d'enseignement supérieur de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean pour la création d'un pôle régional qui repose sur l'établissement d'une station d'enseignement et de recherche au nord du 50^e parallèle. Le projet vise à favoriser l'accès aux infrastructures situées en forêt boréale aux étudiants ainsi qu'au personnel des établissements d'enseignement supérieur de la région. Il repose sur une initiative concertée entre l'Université du Québec à Chicoutimi et les cégeps de la région (le cégep de Chicoutimi, le cégep de Jonquière, le Collège d'Alma et le cégep de Saint-Félicien).

Enfin, le MEES favorise activement la concertation entre les partenaires du marché du travail et ceux de l'éducation pour mieux cerner les enjeux régionaux du marché du travail. À cet égard, le MEES suit avec intérêt les travaux du Conseil régional des partenaires du marché du travail du Saguenay-Lac-Saint-Jean afin de déterminer des solutions porteuses en matière d'adéquation formation-emploi. Également, pour favoriser cette concertation, le MEES soutient financièrement les collèges qui désirent offrir de la formation continue selon, entre autres, le niveau d'engagement des partenaires du marché du travail dans le développement et l'offre du programme.

Priorité 11 : Développement des communautés – Soutenir la lutte à la pauvreté, l'inclusion sociale et la participation citoyenne; les initiatives de développement et de maintien d'environnements favorables à la qualité de vie des citoyens; l'économie sociale et solidaire; le développement culturel; les efforts de prévention de l'abandon scolaire; l'adaptation des mesures et services à la réalité culturelle des Premières Nations dans l'offre de service liée au développement social

Réponse :

Les commissions scolaires et les établissements d'enseignement jouent un rôle majeur en région afin de rendre possible la réussite éducative. À cet effet, le MEES soutient les commissions scolaires en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative, que ce soit dans le cadre de la Politique de la réussite éducative et des mesures qui en découlent, dont la Stratégie relative aux services éducatifs offerts aux enfants de 0 à 8 ans 2017-2022 *Tout pour nos enfants*, ou par des mesures budgétaires ciblées.

L'engagement des acteurs de la communauté et le raffermissement des liens entre eux et les milieux éducatifs contribuent aussi à la lutte contre le décrochage scolaire, à l'amélioration de la diplomation et, par le fait même, à la réussite éducative. Ainsi, les activités du cégep de Jonquière pour le Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire (CREPAS) seront soutenues financièrement. Les organismes d'action communautaire autonomes seront également aidés par le Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation. Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, les organismes financés font la lutte au décrochage scolaire et la promotion de l'alphabétisation; par leurs actions, ils visent une plus grande participation sociale des populations régionales.

En complément aux actions qui favorisent la réussite éducative, la région est en mesure d'agir directement en matière de sport et de loisir de même qu'en ce qui a trait aux ressources immobilières. Les organismes municipaux, scolaires et de loisirs de la région peuvent obtenir un soutien financier du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique, notamment avec le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives ou le Programme de remplacement des systèmes de réfrigération. À titre d'exemple, pour la région, le MEES a financé la réfection du Pavillon de l'agriculture à Saguenay.

D'autres initiatives locales et régionales sont également financées, notamment par l'intermédiaire des unités régionales de loisir et de sport.

Enfin, le MEES travaille activement avec le réseau scolaire afin d'offrir aux jeunes un environnement favorable à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif par l'entremise de différentes politiques ministérielles, dont la Politique de l'activité physique, du loisir et du sport, et par l'application de mesures nationales, dont la Politique-cadre *Pour un virage santé à l'école* et la Politique gouvernementale de prévention en santé.

Par ailleurs, le MEES s'assure d'adapter les mesures et les services éducatifs à la réalité culturelle des Premières Nations. Par exemple, dans le Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits, une mesure vise à soutenir des projets qui permettent aux élèves de participer de manière soutenue aux

activités d'apprentissage. Une mesure visant l'embauche de personnel afin de soutenir les élèves, les étudiants et les parents dans le cheminement scolaire est également incluse dans le plan d'action. De plus, des mesures au sein des règles budgétaires des commissions scolaires permettent l'octroi d'un appui financier pour réaliser des projets visant la réussite éducative des élèves autochtones de même que des projets visant la sensibilisation des élèves non autochtones aux réalités autochtones, et ce, par des services mieux adaptés aux réalités des élèves et étudiants des Premières Nations.

Au niveau universitaire, le MEES soutient les Autochtones de l'Université du Québec à Chicoutimi par l'entremise de la nouvelle politique de financement des universités et du programme Soutien aux membres des communautés autochtones. Ce soutien sert notamment à favoriser la réussite des étudiants autochtones ainsi qu'à adapter les contenus et à offrir des programmes de formation que les communautés jugent prioritaires. Un service adapté aux membres des communautés et à la revitalisation des cultures autochtones est également proposé.

3. Région 03 – Capitale-Nationale

Années 2018-2019 et 2019-2020

Les écoles, les commissions scolaires, les collèges et les universités jouissent d'une grande autonomie de gestion pour tenir compte des caractéristiques et des besoins des communautés présentes sur leur territoire. Ils sont ancrés dans la communauté et sont pleinement engagés dans l'accroissement du niveau de scolarité et le développement socio-économique de leur région respective.

Par ailleurs, le MEES participe aux grandes orientations du Québec en matière d'activité physique, de loisir, de plein air et de sport. Pour ce faire, il s'assure de coordonner les efforts déployés par les partenaires nationaux et régionaux responsables du développement de ces domaines et les accompagne à cette fin, permettant ainsi de répondre aux besoins reconnus.

Ainsi, les actions mises en œuvre par le MEES pour répondre aux priorités régionales, énoncées ci-dessous, tiennent compte de ces réalités.

Priorité 4 : Assurer le déploiement du numérique

Réponse :

Le gouvernement a annoncé des investissements en infrastructures numériques pour l'ensemble des écoles dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2017-2027. À cet effet, la Stratégie numérique en éducation prévoit des investissements afin de soutenir les écoles québécoises dans leur passage vers le numérique. Une somme similaire sera investie pour appliquer la Stratégie numérique dans les cégeps et les universités.

Le Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur préconise des mesures pour donner une nouvelle impulsion au virage numérique du système éducatif et contribuer activement au perfectionnement des compétences numériques des citoyens du Québec.

4. Région 04 – Mauricie

Années 2018-2019 et 2019-2020

Les écoles, les commissions scolaires, les collèges et les universités jouissent d'une grande autonomie de gestion pour tenir compte des caractéristiques et des besoins des communautés présentes sur leur territoire. Ils sont ancrés dans la communauté et sont pleinement engagés dans l'accroissement du niveau de scolarité et le développement socio-économique de leur région respective.

Par ailleurs, le MEES participe aux grandes orientations du Québec en matière d'activité physique, de loisir, de plein air et de sport. Pour ce faire, il s'assure de coordonner les efforts déployés par les partenaires nationaux et régionaux responsables du développement de ces domaines et les accompagne à cette fin, permettant ainsi de répondre aux besoins reconnus.

Ainsi, les actions mises en œuvre par le MEES pour répondre aux priorités régionales, énoncées ci-dessous, tiennent compte de ces réalités.

Priorité 11 : Améliorer la qualification de la main-d'œuvre

Réponse :

Les cinq grandes orientations du Plan d'action gouvernemental sur l'adéquation formation-emploi déploient une approche concertée entre les milieux de l'éducation et du travail afin, notamment, de repérer les déséquilibres en matière de compétences, de proposer des solutions de formation et d'apprentissage et d'informer la population et les décideurs à propos des besoins en main-d'œuvre et des programmes de formation.

Plusieurs initiatives concrétisent cette volonté d'adéquation. À titre d'exemple, les commissions scolaires mauriciennes ont accès à un financement ministériel qui leur permet de bonifier leur offre de formation professionnelle afin de répondre aux besoins du marché et de soutenir les petits groupes et les premières cohortes qui bénéficient des nouveaux programmes. Les cégeps de la Mauricie, quant à eux, obtiennent un financement ministériel afin d'offrir de la formation continue (AEC) associée directement aux besoins et à la concertation régionale.

Priorité 12 : Favoriser la persévérance et la réussite scolaires ainsi que le retour aux études

Réponse :

Les activités des instances régionales de concertation concernant la persévérance et la réussite scolaires seront soutenues financièrement, ce qui profitera à la Table régionale de l'éducation de la Mauricie. Les organismes d'action communautaire autonomes seront également soutenus par le Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation. En Mauricie, les organismes financés exercent leurs activités, notamment, en matière de lutte au décrochage scolaire et de promotion de l'alphabétisation.

Les commissions scolaires ont également accès à des ressources ciblées. Le MEES les accompagne, les soutient et les finance afin d'assurer des services adaptés aux différentes réalités : élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, élèves qui doivent s'absenter de l'école ou sont scolarisés à la maison, élèves qui fréquentent une petite école, etc., le tout associé directement aux objectifs de la Politique de la réussite éducative, de la Stratégie 0-8 ans 2017-2022 (*Tout pour nos enfants*) ou en application de mesures de règles budgétaires dédiées.

Le financement alloué aux services éducatifs complémentaires en formation professionnelle et en formation générale des adultes des commissions scolaires de la région sera bonifié afin d'attirer des élèves, de les garder en formation et de leur offrir des services adaptés. Cette démarche est complétée par les Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement offerts par les commissions scolaires.

Le réseau de l'éducation et celui de la santé et des services sociaux collaborent aussi afin d'assurer la continuité et la complémentarité des services aux jeunes et à leur famille. Cette collaboration est officialisée par l'Entente de complémentarité des services entre le réseau de la santé et des services sociaux et le réseau de l'éducation.

Le dossier de l'alternance travail-études et de la mise à jour des compétences y trouve aussi son compte. Les cégeps de la Mauricie bénéficient d'un financement ministériel afin de développer et de mettre en œuvre des programmes qui seront offerts en alternance travail-études et de concevoir des projets visant à accroître les apprentissages en milieu de travail. Ces deux options facilitent la structuration de séquences d'apprentissage en classe et en entreprise.

Outre les efforts investis en formation professionnelle, les commissions scolaires mauriciennes, par l'intermédiaire de la formation générale des adultes, contribuent à l'alternance travail-études et à la mise à jour des compétences en offrant des programmes d'intégration socioprofessionnelle qui mènent à des certificats de même que des activités de francisation conciliables avec les horaires de travail. Le renouveau pédagogique à la formation générale des adultes, quant à lui, intègre davantage les technologies de l'information et de la communication afin d'accompagner les travailleurs dans l'acquisition et la mise à jour de compétences.

5. Région 05 – Estrie

Années 2018-2019 et 2019-2020

Les écoles, les commissions scolaires, les collèges et les universités jouissent d'une grande autonomie de gestion pour tenir compte des caractéristiques et des besoins des communautés présentes sur leur territoire. Ils sont ancrés dans la communauté et sont pleinement engagés dans l'accroissement du niveau de scolarité et le développement socio-économique de leur région respective.

Par ailleurs, le MEES participe aux grandes orientations du Québec en matière d'activité physique, de loisir, de plein air et de sport. Pour ce faire, il s'assure de coordonner les efforts déployés par les partenaires nationaux et régionaux responsables du développement de ces domaines et les accompagne à cette fin, permettant ainsi de répondre aux besoins reconnus.

Ainsi, les actions mises en œuvre par le MEES pour répondre aux priorités régionales, énoncées ci-dessous, tiennent compte de ces réalités.

Priorité 5 : Maintenir et développer des initiatives régionales et concertées en matière de développement culturel, touristique, sportif et de loisir, et faciliter l'offre d'activités

Priorité 7 : Augmenter l'accessibilité aux milieux naturels pour la pratique d'activités récréatives par les citoyens et les visiteurs

Réponse :

Le MEES a plus que doublé les subventions allouées aux dossiers Culture et Éducation depuis 2016-2017. Il a ainsi permis aux cinq commissions scolaires estriennes de bonifier les interventions de leur comité culturel et du programme La culture à l'école, en plus de pouvoir offrir une gamme plus variée de sorties culturelles à leurs élèves.

La région de l'Estrie est en mesure d'agir directement en matière de sport et de loisir, de même qu'en ce qui a trait aux ressources immobilières. Les organismes municipaux, scolaires et de loisirs de la région peuvent obtenir un soutien financier du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique, notamment avec le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives ou le Programme de remplacement des systèmes de réfrigération. À titre d'exemple, pour l'Estrie, le MEES a financé le remplacement du système de réfrigération du centre Julien-Ducharme à Sherbrooke.

D'autres initiatives locales et régionales sont également financées, notamment par l'intermédiaire des unités régionales de loisir et de sport.

Priorité 8 : Augmenter la diplomation et la qualification des jeunes Estriens et lutter contre le décrochage scolaire

Réponse :

Les activités des instances régionales de concertation sur la persévérance et la réussite scolaires seront soutenues financièrement, ce qui profitera à la commission scolaire des Sommets, bénéficiaire du projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie. Les organismes d'action communautaire seront également soutenus par le Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation; en Estrie, les organismes financés exercent leurs activités, notamment, dans la lutte au décrochage scolaire.

Les commissions scolaires ont également accès à des ressources ciblées. Le MEES les accompagne, les soutient et les finance afin d'assurer des services adaptés aux différentes réalités : élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, élèves qui

doivent s'absenter de l'école ou sont scolarisés à la maison, élèves qui fréquentent une petite école, etc., le tout associé directement aux objectifs de la Politique de la réussite éducative, de la Stratégie 0-8 ans 2017-2022 (*Tout pour nos enfants*) ou en application de mesures de règles budgétaires dédiées.

Le financement alloué aux services éducatifs complémentaires en formation professionnelle et en formation générale des adultes des commissions scolaires de la région sera bonifié afin d'attirer des élèves, de les garder en formation et de leur offrir des services adaptés. Cette démarche est complétée par les Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement offerts par les commissions scolaires.

Le réseau de l'éducation et celui de la santé et des services sociaux collaborent aussi afin d'assurer la continuité et la complémentarité des services aux jeunes et à leur famille. Cette collaboration est officialisée par l'Entente de complémentarité des services entre le réseau de la santé et des services sociaux et le réseau de l'éducation.

La démarche qui vise à tisser des liens étroits entre les milieux de l'éducation et du travail trouve écho au postsecondaire également, tant pour les étudiants du Québec que pour les étudiants internationaux. Le MEES verse un soutien financier aux universités québécoises afin de faciliter l'accès aux services de reconnaissance d'acquis et de compétences, en plus d'aider ces établissements à mieux structurer leurs actions d'attraction et de rétention des étudiants internationaux. Des sommes sont aussi consenties afin d'aider les établissements à offrir de la formation d'appoint aux personnes immigrantes en démarche d'intégration dans un ordre professionnel.

6. Région 06 – Montréal

Années 2018-2019 et 2019-2020

Les écoles, les commissions scolaires, les collèges et les universités jouissent d'une grande autonomie de gestion pour tenir compte des caractéristiques et des besoins des communautés présentes sur leur territoire. Ils sont ancrés dans la communauté et sont pleinement engagés dans l'accroissement du niveau de scolarité et le développement socio-économique de leur région respective.

Par ailleurs, le MEES participe aux grandes orientations du Québec en matière d'activité physique, de loisir, de plein air et de sport. Pour ce faire, il s'assure de coordonner les efforts déployés par les partenaires nationaux et régionaux responsables du développement de ces domaines et les accompagne à cette fin, permettant ainsi de répondre aux besoins reconnus.

Ainsi, les actions mises en œuvre par le MEES pour répondre aux priorités régionales, énoncées ci-dessous, tiennent compte de ces réalités.

Priorité 3 : Favoriser l'essor des entreprises montréalaises

Priorité 4 : Améliorer l'intégration des nouvelles populations

Réponse :

Les commissions scolaires et les établissements d'enseignement jouent un rôle majeur afin de rendre possible la réussite éducative. À cet effet, le MEES soutient les commissions scolaires en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative, que ce soit dans le cadre de la Politique de la réussite éducative et des mesures qui en découlent, dont la Stratégie relative aux services éducatifs offerts aux enfants de 0 à 8 ans 2017-2022 *Tout pour nos enfants*, ou en application de mesures de règles budgétaires dédiées.

L'engagement des acteurs de la communauté et le raffermissement des liens entre eux et les milieux éducatifs contribuent aussi à la lutte contre le décrochage scolaire et à l'amélioration de la diplomation et, par le fait même, à la réussite éducative. Ainsi, une table montréalaise en éducation sera mise sur pied afin de déterminer, notamment, des solutions aux défis propres au territoire montréalais en matière de réussite éducative, et ce, en collaboration avec les différents partenaires du milieu de l'éducation.

Également, les activités des instances régionales de concertation sur la persévérance et la réussite scolaires seront soutenues financièrement, ce qui profitera au Réseau réussite Montréal. Les organismes d'action communautaire autonomes seront appuyés par le Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation; à Montréal, les organismes financés font la lutte au décrochage scolaire, la promotion du raccrochage scolaire et de l'alphabétisation ainsi que de la formation continue.

Pour favoriser la réussite et la rétention des élèves, le financement alloué aux services éducatifs complémentaires en formation professionnelle et en formation générale des adultes de la région sera bonifié afin d'attirer des élèves, de les garder en formation et de leur offrir des services adaptés. Cette démarche est complétée par les Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement offerts par les commissions scolaires.

La démarche qui vise à tisser des liens étroits entre les milieux de l'éducation et du travail trouve écho au postsecondaire, tant pour les étudiants du Québec que pour les étudiants internationaux. Le MEES verse un soutien financier aux universités québécoises afin de faciliter l'accès aux services de reconnaissance d'acquis et de compétences, en plus d'aider ces établissements à mieux structurer leurs actions d'attraction et de rétention de ces

étudiants. Des sommes sont aussi consenties afin d'aider les établissements à offrir de la formation d'appoint aux personnes immigrantes en démarche d'intégration à un ordre professionnel.

Par ailleurs, la question de la rétention des étudiants étrangers est une orientation importante de la Politique d'immigration, de participation et d'inclusion Ensemble, nous sommes le Québec. Dans la stratégie qui accompagne cette politique, le MEES s'est engagé à collaborer aux efforts gouvernementaux pour faciliter davantage le passage du statut de résident temporaire au statut de résident permanent afin d'encourager l'établissement durable des personnes immigrantes dont le projet d'immigration est déjà bien amorcé, et ce, notamment en suivant de près l'évolution du taux de rétention de ces personnes à court et à long terme.

Priorité 6 : Offrir un environnement sécuritaire et épanouissant pour les membres des peuples autochtones

Réponse :

Dans le cadre du Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits, le MEES est responsable de la mesure Élaborer des initiatives et des projets visant la réussite et la persévérance scolaires des élèves et des étudiants autochtones. Cette mesure a pour objectif de permettre aux organismes et aux établissements d'enseignement de mettre en œuvre des initiatives en vue de favoriser la persévérance et la réussite scolaires des élèves et des étudiants autochtones. Cela pourrait se traduire, notamment, par l'établissement de structures de concertation entre les différents intervenants qui entourent l'élève et l'étudiant, l'accompagnement des parents et du personnel scolaire, des ateliers dont l'objectif est d'outiller l'élève ou l'étudiant pour diminuer les risques d'abandon, l'embauche de personnel en mesure d'accompagner l'élève ou l'étudiant tout au long de son parcours scolaire ou le développement de projets pilotes, de recherches sur le terrain ou de recherches-actions.

Priorité 8 : Favoriser la croissance d'un réseau d'infrastructure performant

Réponse :

L'entretien, la rénovation, la mise à niveau et le renouvellement du parc immobilier éducatif de Montréal, ainsi que les besoins en équipement, bénéficieront d'investissements importants dans la région. De plus, les organismes municipaux, scolaires et de loisirs montréalais peuvent obtenir un soutien financier du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique, notamment avec le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives ou le Programme de remplacement des systèmes de réfrigération. À titre d'exemple, pour la région, le MEES a financé la mise aux normes de l'aréna Fleury.

D'autres initiatives locales et régionales sont également financées, notamment par l'intermédiaire des unités régionales de loisir et de sport.

Par ailleurs, le Plan d'action numérique en éducation et enseignement supérieur préconise des mesures pour donner une nouvelle impulsion au virage numérique du système éducatif et contribuer activement au perfectionnement des compétences numériques des citoyens du Québec.

7. Région 07 – Outaouais

Années 2018-2019 et 2019-2020

Les écoles, les commissions scolaires, les collèges et les universités jouissent d'une grande autonomie de gestion pour tenir compte des caractéristiques et des besoins des communautés présentes sur leur territoire. Ils sont ancrés dans la communauté et sont pleinement engagés dans l'accroissement du niveau de scolarité et le développement socio-économique de leur région respective.

Par ailleurs, le MEES participe aux grandes orientations du Québec en matière d'activité physique, de loisir, de plein air et de sport. Pour ce faire, il s'assure de coordonner les efforts déployés par les partenaires nationaux et régionaux responsables du développement de ces domaines et les accompagne à cette fin, permettant ainsi de répondre aux besoins reconnus.

Ainsi, les actions mises en œuvre par le MEES pour répondre aux priorités régionales, énoncées ci-dessous, tiennent compte de ces réalités.

Priorité 3 : Assurer le transport des personnes et la mobilité durable sur l'ensemble du territoire de la région

Réponse :

Les organismes municipaux, scolaires et de loisirs de l'Outaouais peuvent obtenir un soutien financier du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique, notamment avec le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives ou le Programme de remplacement des systèmes de réfrigération. À titre d'exemple, pour la région, le MEES a financé la construction d'une surface multifonctionnelle dans la municipalité de Cayamant.

D'autres initiatives locales et régionales sont également financées, notamment par l'intermédiaire des unités régionales de loisir et de sport.

Priorité 5 : Développer l'offre culturelle et assurer son accessibilité

Réponse :

Le MEES a plus que doublé les subventions allouées aux dossiers Culture et Éducation depuis 2016-2017, ce qui a permis aux cinq commissions scolaires de l'Outaouais de bonifier les interventions de leur comité culturel et du programme La culture à l'école, en plus de pouvoir offrir une gamme plus variée de sorties culturelles à leurs élèves. Ces actions permettent à un plus grand nombre d'élèves d'être en contact régulier avec la culture et ses bienfaits et de découvrir des artistes de différentes cultures, dont des artistes autochtones. Le MEES alloue d'ailleurs une aide financière aux écoles pour le développement de projets qui visent la sensibilisation des élèves aux réalités autochtones.

Priorité 11 : Encourager la persévérance scolaire et la formation d'une main-d'œuvre qualifiée

Réponse :

Les activités des instances régionales de concertation concernant la persévérance et la réussite scolaires seront soutenues financièrement, ce qui profitera à la Table d'éducation Outaouais inc. Les organismes d'action communautaire autonomes seront également soutenus par le Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation; en Outaouais, les organismes financés font la lutte au décrochage et la promotion de l'alphabétisation.

Les commissions scolaires ont aussi accès à des ressources ciblées. Le MEES les accompagne, les soutient et les finance afin d'assurer des services adaptés aux différentes réalités : élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, élèves qui doivent s'absenter de l'école ou sont scolarisés à la maison, élèves qui fréquentent une petite école, etc., le tout associé directement aux objectifs de la Politique de la réussite éducative, de la Stratégie 0-8 ans (*Tout pour nos enfants*) ou en application de mesures de règles budgétaires dédiées.

Le financement alloué aux services éducatifs complémentaires en formation professionnelle et en formation générale des adultes des commissions scolaires de la région sera bonifié afin d'attirer des élèves, de les garder en formation et de leur offrir des services adaptés. Cette démarche est complétée par les Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement offerts par les commissions scolaires.

Le réseau de l'éducation et celui de la santé et des services sociaux collaborent aussi afin d'assurer la continuité et la complémentarité des services aux jeunes et à leur famille. Cette collaboration est officialisée par l'Entente de complémentarité des services entre le réseau de la santé et des services sociaux et le réseau de l'éducation.

La préoccupation quant à l'alternance travail-études et à l'adéquation formation-emploi trouve écho dans plusieurs initiatives du MEES, qui s'ajoutent à celles mentionnées relativement à la formation professionnelle.

Les cinq grandes orientations du Plan d'action sur l'adéquation formation-emploi déploient une approche concertée entre les milieux de l'éducation et du travail afin, notamment, de repérer les déséquilibres en matière de compétences, de proposer des solutions de formation et d'apprentissage et d'informer la population et les décideurs à propos des besoins en main-d'œuvre et des programmes de formation.

Le MEES octroie un financement supplémentaire aux universités en région, dont l'UQO, afin qu'elles diversifient l'offre de cours disponibles et qu'elles puissent soutenir des cohortes plus petites. De l'aide est également versée aux établissements collégiaux pour développer leur carte de programmes techniques et leur permettre de s'outiller en vue de l'accueil et de la rétention de leur population étudiante.

Finalement, le MEES assure un financement aux établissements d'enseignement supérieur de la région pour la création d'un pôle régional. En collaboration avec les organismes de développement régional, les établissements souhaitent renforcer la réussite étudiante ainsi que la culture entrepreneuriale sur le territoire. Ce pôle repose sur une initiative concertée entre l'UQO, le cégep de l'Outaouais et le cégep Héritage.

8. Région 08 – Abitibi-Témiscamingue

Années 2018-2019 et 2019-2020

Les écoles, les commissions scolaires, les collèges et les universités jouissent d'une grande autonomie de gestion pour tenir compte des caractéristiques et des besoins des communautés présentes sur leur territoire. Ils sont ancrés dans la communauté et sont pleinement engagés dans l'accroissement du niveau de scolarité et le développement socio-économique de leur région respective.

Par ailleurs, le MEES participe aux grandes orientations du Québec en matière d'activité physique, de loisir, de plein air et de sport. Pour ce faire, il s'assure de coordonner les efforts déployés par les partenaires nationaux et régionaux responsables du développement de ces domaines et les accompagne à cette fin, permettant ainsi de répondre aux besoins reconnus.

Ainsi, les actions mises en œuvre par le MEES pour répondre aux priorités régionales, énoncées ci-dessous, tiennent compte de ces réalités.

Priorité 2 : Accroître le niveau de qualification et de diplomation tout en développant une culture de formation, d'apprentissage et de perfectionnement en continu

Réponse :

Les commissions scolaires et les établissements d'enseignement jouent un rôle majeur en région afin d'assurer l'accès à l'éducation, à la formation et au savoir. À cet effet, le MEES soutient les commissions scolaires en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative, que ce soit dans le cadre de la Politique de la réussite éducative et des mesures qui en découlent, dont la Stratégie relative aux services éducatifs offerts aux enfants de 0 à 8 ans 2017-2022 (*Tout pour nos enfants*), ou en application de mesures de règles budgétaires dédiées.

Les activités des instances régionales de concertation concernant la persévérance et la réussite scolaires seront également soutenues financièrement, ce qui profitera à la Table interordres en éducation de l'Abitibi-Témiscamingue ainsi qu'aux activités d'Action réussite Abitibi-Témiscamingue visant à mobiliser les acteurs régionaux et à développer des partenariats locaux visant la promotion des conditions de la réussite éducative, et ce, afin de contribuer à l'accroissement de la qualification et de la diplomation des jeunes du territoire. Les organismes d'action communautaire autonomes seront également soutenus par le Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation; en Abitibi-Témiscamingue, les organismes financés travaillent en alphabétisation afin d'accroître le niveau de littératie des populations jeunes et adultes ainsi qu'en formation continue auprès d'organismes communautaires,

Le réseau de l'éducation et celui de la santé et des services sociaux collaborent afin d'assurer la continuité et la complémentarité des services aux jeunes et à leur famille. Cette collaboration porte sur toutes les dimensions de l'intervention touchant le développement des jeunes.

Pour assurer une offre de formation diversifiée, les commissions scolaires de l'Abitibi-Témiscamingue ont accès à un financement ministériel qui leur permet de bonifier leur offre de formation professionnelle afin de répondre aux besoins du marché et de soutenir les petits groupes et les premières cohortes des nouveaux programmes. De l'aide est également versée aux établissements collégiaux afin qu'ils développent leur carte de programmes techniques et de les outiller en vue de l'accueil et de la rétention de leur population étudiante.

Pour la formation universitaire, le MEES soutient l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) quant à sa mission particulière au regard de l'accessibilité de la formation universitaire en région. Ainsi, l'enveloppe de financement de la mission des établissements en région permet d'offrir une variété de cours sur le territoire à des groupes de dimensions restreintes.

Le MEES souhaite également favoriser le déploiement de la formation à distance (FAD) à l'enseignement primaire et secondaire en tenant compte de la réalité des différents milieux, tant francophones qu'anglophones. Il prévoit l'adoption d'orientations ministérielles à cet égard au printemps 2018. Il travaillera ensuite à élaborer un plan de mise en œuvre qui comprendra le soutien à l'établissement de l'infrastructure technologique nécessaire et à la diffusion des ressources d'enseignement, d'apprentissage et d'accompagnement requises.

Par ailleurs, le MEES assure un financement aux établissements d'enseignement supérieur de l'Abitibi-Témiscamingue pour la création d'un pôle régional en enseignement supérieur dans le domaine minier. Dans ce cadre, les établissements souhaitent déployer une série d'actions concertées visant, d'une part, à favoriser la fluidité des parcours de formation technique et universitaire dans le domaine minier et, d'autre part, à développer une capacité de recherche appliquée sur l'amélioration continue dans le domaine minier.

Finalement, en ce qui concerne la recherche, au niveau collégial, le MEES soutient financièrement le centre collégial de transfert de technologie (CCTT) du cégep de l'Abitibi-Témiscamingue, appelé Centre technologique des résidus industriels, afin qu'il exerce des activités de recherche appliquée, d'aide technique et d'information. Au niveau universitaire, le MEES soutient les infrastructures d'enseignement et de recherche de l'UQAT.

Priorité 3 – Renforcer l'attractivité de l'Abitibi-Témiscamingue pour favoriser l'établissement et la rétention de nouveaux arrivants

Le MEES n'a pas la responsabilité de faire la promotion des programmes de stages et de l'offre de formation dans une région donnée. Néanmoins, il fait la promotion de ses programmes de soutien financier auprès des établissements relativement à l'alternance travail-études et aux projets qui visent à accroître les apprentissages en milieu de travail.

Le financement alloué aux services éducatifs complémentaires en formation professionnelle et en formation générale des adultes des commissions scolaires de la région sera bonifié afin d'attirer des élèves, de les garder en formation et de leur offrir des services adaptés. Cette démarche est complétée par les Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement offerts par les commissions scolaires et par des initiatives en adéquation formation-emploi.

Les cégeps de la région obtiennent un financement ministériel afin d'offrir la formation continue (AEC) nécessaire afin de satisfaire aux besoins et à la concertation régionale. Les établissements peuvent déposer des demandes d'autorisation afin d'offrir des programmes d'études en formation technique (DEC et AEC) qui favorisent l'adéquation entre l'offre de formation et les besoins en main-d'œuvre qualifiée. Le MEES répond financièrement aux besoins en équipement et en locaux des cégeps qui ont reçu ces autorisations. Les cégeps peuvent également recevoir du financement afin de développer et d'offrir des formations de perfectionnement de courte durée menant à une certification locale délivrée par le cégep.

La démarche qui vise à tisser des liens étroits entre les milieux de l'éducation et du travail trouve écho au niveau universitaire, tant pour les étudiants du Québec que pour les étudiants internationaux. Le MEES verse un soutien financier aux universités québécoises, dont l'UQAT, afin de faciliter l'accès aux services de reconnaissance d'acquis et de compétences pour les étudiants internationaux, en plus d'aider ces établissements à mieux structurer leurs actions d'attraction et de rétention des étudiants internationaux.

Des sommes sont aussi consenties afin d'aider les établissements à offrir des formations d'appoint aux personnes immigrantes en démarche d'intégration à un ordre professionnel.

Priorité 4 : Favoriser une cohabitation harmonieuse et un dialogue social inclusif avec les Premières Nations

Réponse :

Le MEES soutient financièrement des projets concernant, notamment, la cohabitation harmonieuse et le dialogue inclusif avec les Premières Nations. Ce financement permet d'appuyer des initiatives qui favorisent la sensibilisation des élèves aux réalités autochtones. Également, dans le cadre du Plan d'action gouvernemental pour le développement social et culturel des Premières Nations et des Inuits, le MEES pilote une mesure qui vise le soutien financier au développement de projets et d'initiatives visant la réussite et la persévérance scolaires des élèves et des étudiants autochtones.

Au niveau universitaire, le MEES soutient les Autochtones de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue par l'entremise de la nouvelle politique de financement des universités et du programme Soutien aux membres des communautés autochtones. Ce soutien sert notamment à favoriser la réussite des étudiant autochtones ainsi qu'à adapter les contenus et à dispenser des programmes de formation que les communautés jugent prioritaires. Un service adapté aux membres des communautés et à la revitalisation des cultures autochtones est également proposé.

Priorité 6 : Agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé, le bien-être de notre population

Réponse :

Les organismes municipaux, scolaires et de loisirs de l'Abitibi-Témiscamingue peuvent obtenir un soutien financier du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique, notamment par le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives ou le Programme de remplacement des systèmes de réfrigération. À titre d'exemple, pour la région, le MEES a financé le remplacement du système de réfrigération des arénas Jacques-Laperrière et Réjean-Houle à Rouyn-Noranda.

D'autres initiatives locales et régionales sont également financées, notamment par l'intermédiaire des unités régionales de loisir et de sport.

Enfin, le MEES travaille activement avec le réseau scolaire afin d'offrir aux jeunes un environnement favorable à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif par l'entremise de différentes politiques nationales, dont la politique-cadre Pour un virage santé à l'école et la Politique gouvernementale de prévention en santé.

9. Région 09 – Côte-Nord

Années 2018-2019 et 2019-2020

Les écoles, les commissions scolaires, les collèges et les universités jouissent d'une grande autonomie de gestion pour tenir compte des caractéristiques et des besoins des communautés présentes sur leur territoire. Ils sont ancrés dans la communauté et sont pleinement engagés dans l'accroissement du niveau de scolarité et le développement socio-économique de leur région respective.

Par ailleurs, le MEES participe aux grandes orientations du Québec en matière d'activité physique, de loisir, de plein air et de sport. Pour ce faire, il s'assure de coordonner les efforts déployés par les partenaires nationaux et régionaux responsables du développement de ces domaines et les accompagne à cette fin, permettant ainsi de répondre aux besoins reconnus.

Ainsi, les actions mises en œuvre par le MEES pour répondre aux priorités régionales, énoncées ci-dessous, tiennent compte de ces réalités.

Priorité 1 : Reconnaître la Côte-Nord est ses spécificités comme une région atypique

Réponse :

Un représentant du MEES participera activement aux travaux de la Conférence administrative régionale (CAR) de la Côte-Nord visant à relever les particularités de la région afin de proposer des recommandations pour adapter les actions gouvernementales et assurer une meilleure cohérence de leur application sur la Côte-Nord.

Priorité 5 : Rendre la Côte-Nord attractive pour ses emplois, son mode de vie, sa culture et son environnement

Réponse :

Le MEES a plus que doublé les subventions allouées aux dossiers Culture et Éducation depuis 2016-2017, ce qui a permis aux commissions scolaires de bonifier les interventions de leur comité culturel et celles du programme La culture à l'école, en plus d'offrir une gamme plus variée de sorties culturelles à leurs élèves. Ces actions permettent à un plus grand nombre d'élèves d'être en contact régulier avec la culture et ses bienfaits et de découvrir des artistes de différentes cultures, dont des artistes autochtones. Le MEES alloue d'ailleurs une aide financière aux écoles pour le développement de projets qui visent la sensibilisation des élèves aux réalités autochtones.

Priorité 6 : Renforcer la capacité d'agir des Nord-Côtières et des Nord-Côtières ainsi que de leurs communautés

Réponse :

Afin d'assurer un soutien aux établissements pour accroître l'accès aux services de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC), des commissions scolaires et des cégeps sont désignés pour agir à titre de centres d'expertise en reconnaissance des acquis et des compétences (CERAC). Les CERAC ont pour but d'assurer un soutien afin d'améliorer et d'accroître l'offre de service en RAC et de contribuer à l'harmonisation des pratiques. Ainsi, les établissements de la région ont accès à l'expertise des centres d'expertise en matière de reconnaissance des acquis et des compétences.

Enfin, le MEES collabore activement à la concertation entre les partenaires du marché du travail et de l'éducation pour mieux cerner les enjeux régionaux du marché du travail. À cet effet, le MEES participe aux rencontres du Conseil régional des partenaires du marché

du travail de la Côte-Nord afin de déterminer les solutions en matière d'adéquation formation-emploi. Également, pour favoriser cette concertation, le MEES soutient financièrement les collèges qui désirent offrir de la formation continue selon, entre autres, le niveau d'engagement des partenaires du marché du travail dans le développement et l'offre du programme.

Priorité 7 : Favoriser l'accès à l'éducation, à la formation et au savoir

Réponse :

Les commissions scolaires et les établissements d'enseignement jouent un rôle majeur en région afin d'assurer l'accès à l'éducation, à la formation et au savoir. À cet effet, le MEES soutient les commissions scolaires en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative, que ce soit dans le cadre de la Politique de la réussite éducative et des mesures qui en découlent, dont la Stratégie relative aux services éducatifs offerts aux enfants de 0 à 8 ans 2017-2022 *Tout pour nos enfants*, ou en application de mesures de règles budgétaires dédiées.

De façon plus précise, le MEES prévoit :

- Soutenir financièrement les petites cohortes au niveau collégial si, malgré un besoin important en formation technique, le bassin de recrutement est insuffisant pour justifier l'implantation d'un programme d'études complet ou pour démarrer un groupe de taille standard.
- Soutenir financièrement l'UQAC, par l'entremise de son Centre d'études de l'est de la Côte-Nord établi à Sept-Îles, afin de lui permettre d'offrir une variété de cours sur le territoire à des groupes de dimensions restreintes ou à des Autochtones.
- Soutenir financièrement un organisme sans but lucratif qui coordonne l'offre de formation de plusieurs universités, principalement dans la ville de Baie-Comeau.

Par ailleurs, le MEES souhaite favoriser le déploiement de la formation à distance (FAD) à l'enseignement primaire et secondaire en tenant compte de la réalité des différents milieux, tant francophones qu'anglophones. Il prévoit l'adoption d'orientations ministérielles au printemps 2018. Il travaillera ensuite à élaborer un plan de mise en œuvre qui comprendra le soutien à l'établissement de l'infrastructure technologique nécessaire et à la diffusion des ressources d'enseignement, d'apprentissage et d'accompagnement requis.

En ce qui concerne la recherche, le MEES a approuvé le cofinancement d'une plateforme de recherche au CCTT de Sept-Îles par l'entremise des programmes cofinancés avec la Fondation canadienne pour l'innovation.

Finalement, dans le cadre du Programme de prêts et bourses du MEES, deux mesures associées à l'accès à la formation sont appliquées :

- L'ajout d'un second aller-retour à la mesure relative aux frais de transport aérien est entré en vigueur pour l'année d'attribution de l'aide financière 2017-2018 : lorsqu'il n'existe aucun lien terrestre entre le domicile et l'établissement d'enseignement ou le lieu de stage de l'étudiant, les deux étant situés au Québec.
- Le paiement des frais pour région périphérique visant les étudiants réputés recevoir une contribution parentale et dont la résidence des parents ou l'établissement d'enseignement est situé dans une région périphérique.

10. Région 10 – Nord-du-Québec

Années 2018-2019 et 2019-2020

Les écoles, les commissions scolaires, les collèges et les universités jouissent d'une grande autonomie de gestion pour tenir compte des caractéristiques et des besoins des communautés présentes sur leur territoire. Ils sont ancrés dans la communauté et sont pleinement engagés dans l'accroissement du niveau de scolarité et le développement socio-économique de leur région respective. Les actions du MEES s'inspireront en outre des recommandations du groupe de travail du Sommet économique régional.

Par ailleurs, le MEES participe aux grandes orientations du Québec en matière d'activité physique, de loisir, de plein air et de sport. Pour ce faire, il s'assure de coordonner les efforts déployés par les partenaires nationaux et régionaux responsables du développement de ces domaines et les accompagne à cette fin, permettant ainsi de répondre aux besoins reconnus.

Ainsi, les actions mises en œuvre par le MEES pour répondre aux priorités régionales, énoncées ci-dessous, tiennent compte de ces réalités.

Priorité 1 : Soutenir le développement et la diversification de l'économie

Réponse :

Le MEES collabore activement à la concertation des partenaires du marché du travail et de l'éducation pour mieux cerner les enjeux régionaux du marché du travail. À cet effet, le MEES participe aux rencontres du Conseil régional des partenaires du marché du travail du Nord-du-Québec afin de déterminer des solutions en matière d'adéquation formation-emploi.

Priorité 6 : Reconnaître le statut particulier de la Jamésie en matière d'occupation et de vitalité des territoires et y appliquer des mesures adaptées pour favoriser l'occupation dynamique du territoire

Réponse :

Le MEES poursuivra sa collaboration avec les acteurs de la région en éducation en tenant compte de leur éloignement des grands centres et de la dynamique démographique contrastée des différents groupes sur le territoire.

11a. Région 11 – Gaspésie

Années 2018-2019 et 2019-2020

Les écoles, les commissions scolaires, les collèges et les universités jouissent d'une grande autonomie de gestion pour tenir compte des caractéristiques et des besoins des communautés présentes sur leur territoire. Ils sont ancrés dans la communauté et sont pleinement engagés dans l'accroissement du niveau de scolarité et le développement socio-économique de leur région respective.

Par ailleurs, le MEES participe aux grandes orientations du Québec en matière d'activité physique, de loisir, de plein air et de sport. Pour ce faire, il s'assure de coordonner les efforts déployés par les partenaires nationaux et régionaux responsables du développement de ces domaines et les accompagne à cette fin, permettant ainsi de répondre aux besoins reconnus.

Ainsi, les actions mises en œuvre par le MEES pour répondre aux priorités régionales, énoncées ci-dessous, tiennent compte de ces réalités.

Priorité 3 : Soutenir l'enseignement et la recherche en région

Réponse :

Le cégep de la Gaspésie et des Îles obtient un financement ministériel afin d'offrir de la formation continue (AEC), associée directement aux besoins et à la concertation régionale; il obtient aussi un financement afin de soutenir les petites cohortes en formation technique.

Le MEES soutient financièrement les trois centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) du cégep de la Gaspésie et des Îles, soit le Centre d'initiation à la recherche et d'aide au développement durable (CIRADD), Merinov et TechnoCentre éolien, afin qu'ils exercent des activités de recherche appliquée, d'aide technique et d'information. Le MEES participe aussi au financement des infrastructures de recherche des CCTT par l'entremise des programmes cofinancés avec la Fondation canadienne pour l'innovation

Les activités qui entourent l'alternance travail-études et l'adéquation formation-emploi se voient octroyer une aide financière. À titre d'exemple, le cégep de la Gaspésie et des Îles bénéficie d'un financement ministériel afin de développer et de mettre en œuvre des programmes qui seront offerts en alternance travail-études, et de concevoir des projets visant à accroître les apprentissages en milieu de travail. Ces deux options facilitent la structuration de séquences d'apprentissage en classe et en entreprise. Le MEES octroie un financement supplémentaire aux universités en région, dont l'UQAR en Gaspésie, afin qu'elles diversifient l'offre de cours disponibles et qu'elles puissent soutenir des cohortes plus petites. L'UQAR reçoit également un financement pour l'embauche d'une personne aux bureaux de Gaspé.

Les commissions scolaires gaspésiennes ont accès à un financement ministériel qui leur permet de bonifier leur offre de formation professionnelle afin de répondre aux besoins du marché et de soutenir les petits groupes et les premières cohortes des nouveaux programmes.

Le MEES les accompagne, les appuie et les finance aussi afin d'assurer des services adaptés aux différentes réalités : élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, élèves qui doivent s'absenter de l'école ou sont scolarisés à la maison, élèves qui fréquentent une petite école, etc., le tout associé directement aux objectifs de la Politique de la réussite éducative, de la Stratégie 0-8 ans (*Tout pour nos enfants*) ou en application de mesures de règles budgétaires dédiées.

Le réseau de l'éducation et celui de la santé et des services sociaux collaborent aussi afin d'assurer la continuité et la complémentarité des services aux jeunes et à leur famille. Cette collaboration est officialisée par l'Entente de complémentarité des services entre le réseau de la santé et des services sociaux et le réseau de l'éducation.

Les activités des instances régionales de concertation concernant la persévérance et la réussite scolaires, quant à elles, seront soutenues financièrement, ce qui profitera à la Commission jeunesse Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine pour la démarche Complice - Persévérance scolaire Gaspésie-Les Îles. Les organismes d'action communautaire seront également appuyés par le Programme d'action communautaire autonome sur le terrain de l'éducation; en Gaspésie, les organismes financés soutiennent l'alphabétisation.

Dans le dossier du numérique, les occasions de développement et d'amélioration sont bien présentes et elles seront bonifiées sous peu. La Stratégie numérique en éducation prévoit des investissements afin de soutenir les écoles québécoises dans leur passage vers le numérique. Une somme similaire sera investie pour appuyer la Stratégie numérique dans les cégeps et les universités.

Le Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur préconise des mesures pour donner une nouvelle impulsion au virage numérique du système éducatif et contribuer activement au perfectionnement des compétences numériques des citoyens du Québec. Une des initiatives porteuses sera la création d'un campus virtuel en mesure de regrouper, d'harmoniser et de développer l'offre de formation collégiale et universitaire à distance.

Par ailleurs, le MEES assure un financement aux établissements d'enseignement supérieur des régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine pour la création du pôle régional « L'enseignement supérieur de l'Est uni face aux défis de la main-d'œuvre ». Ce projet vise à mettre en application une stratégie concertée de recrutement des étudiants et à développer des modalités de continuité de parcours entre la formation collégiale et la formation universitaire. Il repose sur une initiative concertée entre l'UQAR, le cégep de Matane, le cégep de La Pocatière, le cégep de Rimouski, le cégep de la Gaspésie et des Îles et le cégep de Rivière-du-Loup.

Priorité 4 : Participer au développement des activités de loisirs, de sports et de culture en région

Réponse :

Le MEES s'est engagé à agir avec le réseau scolaire afin de favoriser une saine alimentation et un mode de vie actif chez les élèves et les étudiants. Un soutien financier sera octroyé aux actions et aux projets qui visent l'acquisition de ces habitudes. Des contenus adaptés qui bonifient l'approche École en santé et facilitent la promotion et la prévention en milieu scolaire seront disponibles sur le site du MEES au printemps 2018.

De plus, les organismes municipaux, scolaires et de loisirs gaspésiens, partenaires de cette démarche, peuvent obtenir un soutien financier du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique, notamment avec le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives ou le Programme de remplacement des systèmes de réfrigération. À titre d'exemple, pour la région, le MEES a financé le remplacement du système de réfrigération de l'aréna de Sainte-Anne-des-Monts.

D'autres initiatives locales et régionales sont également financées, notamment par l'intermédiaire des unités régionales de loisir et de sport.

11b. Région 11 – Îles-de-la-Madeleine

Années 2018-2019 et 2019-2020

Les écoles, les commissions scolaires, les collèges et les universités jouissent d'une grande autonomie de gestion pour tenir compte des caractéristiques et des besoins des communautés présentes sur leur territoire. Ils sont ancrés dans la communauté et sont pleinement engagés dans l'accroissement du niveau de scolarité et le développement socio-économique de leur région respective.

Par ailleurs, le MEES participe aux grandes orientations du Québec en matière d'activité physique, de loisir, de plein air et de sport. Pour ce faire, il s'assure de coordonner les efforts déployés par les partenaires nationaux et régionaux responsables du développement de ces domaines et les accompagne à cette fin, permettant ainsi de répondre aux besoins reconnus.

Ainsi, les actions mises en œuvre par le MEES pour répondre aux priorités régionales, énoncées ci-dessous, tiennent compte de ces réalités.

Priorité 5 : Créer un milieu de vie enrichissant et accueillant

Réponse :

Les ressources sont disponibles et nombreuses pour les organismes qui souhaitent offrir un milieu de vie de qualité, stimulant et enrichissant.

Les commissions scolaires ont accès à des ressources ciblées, à même de répondre aux besoins. Le MEES les accompagne, les soutient et les finance afin d'assurer des services adaptés aux différentes réalités : élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, élèves qui doivent s'absenter de l'école ou sont scolarisés à la maison, élèves qui fréquentent une petite école, etc., le tout associé directement aux objectifs de la Politique de la réussite éducative, de la Stratégie 0-8 ans (*Tout pour nos enfants*) ou en application de mesures de règles budgétaires dédiées.

Le réseau de l'éducation et celui de la santé et des services sociaux collaborent aussi afin d'assurer la continuité et la complémentarité des services aux jeunes et à leur famille. Cette collaboration est officialisée par l'Entente de complémentarité des services entre le réseau de la santé et des services sociaux et le réseau de l'éducation.

De plus, le projet École en réseau, ainsi que le déploiement de la formation à distance, permettent d'offrir des services éducatifs diversifiés et de qualité, en plus d'enrichir l'environnement éducatif, de favoriser la collaboration et de soutenir l'innovation pédagogique dans les petites écoles.

Finalement, les activités des instances régionales de concertation relatives à la persévérance et à la réussite scolaires seront soutenues financièrement, ce qui profitera à la Commission jeunesse Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine pour la démarche Complice Persévérance scolaire Gaspésie-Les Îles.

Les organismes municipaux, scolaires et de loisirs madelinots peuvent obtenir un soutien financier du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique, notamment avec le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives ou le Programme de remplacement des systèmes de réfrigération. À titre d'exemple, pour la région, le MEES a financé l'aménagement d'un parc intergénérationnel au centre multifonctionnel du village L'Île-du-Havre-Aubert.

D'autres initiatives locales et régionales sont également financées, notamment par l'intermédiaire des unités régionales de loisir et de sport.

12. Région 12 – Chaudière-Appalaches

Années 2018-2019 et 2019-2020

Les écoles, les commissions scolaires, les collèges et les universités jouissent d'une grande autonomie de gestion pour tenir compte des caractéristiques et des besoins des communautés présentes sur leur territoire. Ils sont ancrés dans la communauté et sont pleinement engagés dans l'accroissement du niveau de scolarité et le développement socio-économique de leur région respective.

Par ailleurs, le MEES participe aux grandes orientations du Québec en matière d'activité physique, de loisir, de plein air et de sport. Pour ce faire, il s'assure de coordonner les efforts déployés par les partenaires nationaux et régionaux responsables du développement de ces domaines et les accompagne à cette fin, permettant ainsi de répondre aux besoins reconnus.

Ainsi, les actions mises en œuvre par le MEES pour répondre aux priorités régionales, énoncées ci-dessous, tiennent compte de ces réalités.

Priorité 6 : Faire du tourisme un moteur économique de développement des communautés en Chaudière-Appalaches

Réponse :

Les organismes municipaux, scolaires et de loisirs de la Chaudière-Appalaches peuvent obtenir un soutien financier du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique, notamment avec le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives ou le Programme de remplacement des systèmes de réfrigération. À titre d'exemple, pour la région, le MEES a financé la construction d'un complexe aquatique multifonctionnel à Lévis.

D'autres initiatives locales et régionales sont également financées, notamment par l'intermédiaire des unités régionales de loisir et de sport.

Priorité 9 : Soutenir les entreprises dans leur accès à une main-d'œuvre de qualité et en nombre suffisant pour répondre aux besoins du marché du travail

Réponse :

Les cinq grandes orientations du Plan d'action gouvernemental sur l'adéquation formation-emploi déploient une approche concertée entre les milieux de l'éducation et du travail afin, notamment, de repérer les déséquilibres en matière de compétences, de proposer des solutions de formation et d'apprentissage et d'informer la population et les décideurs à propos des besoins en main-d'œuvre et des programmes de formation.

Cette volonté de lier les milieux de l'éducation et du travail est bien présente au postsecondaire. En effet, les cégeps de la Chaudière-Appalaches bénéficient d'un financement ministériel afin de développer et de mettre en œuvre des programmes qui seront offerts en alternance travail-études, et de concevoir des projets visant à accroître les apprentissages en milieu de travail. Ces deux options facilitent la structuration de séquences d'apprentissage en classe et en entreprise.

Le MEES octroie, de plus, un financement supplémentaire aux universités en région, dont l'UQAR – Campus de Lévis, afin qu'elles diversifient l'offre de cours disponibles et qu'elles puissent soutenir des cohortes plus petites. De plus, un financement est accordé à un organisme sans but lucratif établi dans la ville de Saint-Georges, qui coordonne l'offre de formation universitaire de la région. De l'aide est également versée aux établissements

collégiaux afin de développer leurs programmes techniques et de les outiller en vue de l'accueil et de la rétention de leur population étudiante.

Le financement alloué aux services éducatifs complémentaires en formation professionnelle et en formation générale des adultes des commissions scolaires de la région sera bonifié afin d'attirer des élèves, de les garder en formation et de leur offrir des services adaptés. Cette démarche est complétée par les Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement offerts par les commissions scolaires.

Ces efforts sont bonifiés par l'action des différents organismes locaux et régionaux. Les activités des instances régionales de concertation sur la persévérance et la réussite scolaires seront notamment soutenues financièrement, ce qui profitera à l'organisme Partenaires pour la réussite éducative en Chaudière-Appalaches.

Priorité 10 : Placer l'innovation et la culture entrepreneuriale au cœur du développement économique de la région

Réponse :

Les commissions scolaires travaillent, avec le soutien financier du MEES, à promouvoir les valeurs et la culture entrepreneuriale dans leurs écoles. Par l'intermédiaire de programmes d'études, comme le programme Sensibilisation à l'entrepreneuriat, de mesures de soutien, comme Esprit d'entreprendre et Esprit d'entreprise, de partenariat avec des organismes comme OSEntreprendre, et en prenant part au futur Plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat, le MEES et les commissions scolaires peuvent encourager les élèves à expérimenter l'entrepreneuriat. Des programmes et mesures similaires sont également offerts en formation professionnelle.

En plus de soutenir des projets de recherche axés sur les besoins régionaux, le MEES finance les activités de cinq centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) de la région afin qu'ils exercent des activités de recherche appliquée, d'aide technique et d'information. La région de la Chaudière-Appalaches est particulièrement active dans ce domaine et elle peut compter sur les activités des CCTT au cégep de Lévis-Lauzon, au cégep Beauce-Appalaches et au cégep de Thetford.

13. Région 13 – Laval

Années 2018-2019 et 2019-2020

Les écoles, les commissions scolaires, les collèges et les universités jouissent d'une grande autonomie de gestion pour tenir compte des caractéristiques et des besoins des communautés présentes sur leur territoire. Ils sont ancrés dans la communauté et sont pleinement engagés dans l'accroissement du niveau de scolarité et le développement socio-économique de leur région respective.

Par ailleurs, le MEES participe aux grandes orientations du Québec en matière d'activité physique, de loisir, de plein air et de sport. Pour ce faire, il s'assure de coordonner les efforts déployés par les partenaires nationaux et régionaux responsables du développement de ces domaines et les accompagne à cette fin, permettant ainsi de répondre aux besoins reconnus.

Ainsi, les actions mises en œuvre par le MEES pour répondre aux priorités régionales, énoncées ci-dessous, tiennent compte de ces réalités.

Priorité 1 : Réaménager les quartiers tout en stimulant la création et le maintien de milieux de vie sains, sécuritaires et attrayants à l'échelle humaine

Réponse :

L'entretien, la rénovation, la mise à niveau et le renouvellement du parc immobilier éducatif de la région lavalloise, ainsi que les équipements, bénéficieront d'investissements importants.

De plus, dans le cadre de la Politique de l'activité physique, du loisir et du sport parue en 2017, le MEES déploie toute une gamme de mesures et bonifie nombre de programmes d'aide financière auprès de ses partenaires provinciaux et régionaux.

Les organismes municipaux, scolaires et de loisirs de Laval peuvent obtenir un soutien financier du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique, notamment avec le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives ou le Programme de remplacement des systèmes de réfrigération. À titre d'exemple, pour la région, le MEES a financé le remplacement du système de réfrigération et la mise aux normes de l'aréna Mike-Bossy.

D'autres initiatives locales et régionales sont également financées, notamment par l'intermédiaire des unités régionales de loisir et de sport.

Enfin, le MEES travaille activement avec le réseau scolaire afin d'offrir aux jeunes un environnement favorable à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif par l'entremise de différentes politiques nationales, dont la Politique-cadre Pour un virage santé à l'école et la Politique gouvernementale de prévention en santé.

Priorité 2 : Stimuler la vitalité sociale et le développement économique socialement responsable

Réponse :

Les commissions scolaires et les établissements d'enseignement jouent un rôle majeur en région afin de rendre possible la réussite éducative. À cet effet, le MEES soutient les commissions scolaires en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative, que ce soit dans le cadre de la Politique de la réussite éducative et des mesures qui en découlent, dont la Stratégie relative aux services éducatifs offerts aux enfants de 0 à

8 ans 2017-2022 *Tout pour nos enfants*, ou en application de mesures de règles budgétaires dédiées.

L'engagement des acteurs de la communauté et le raffermissement des liens entre eux et les milieux éducatifs contribuent à la lutte contre le décrochage scolaire ainsi qu'à l'amélioration de la diplomation et, par le fait même, à la réussite éducative. Ainsi, le MEES intervient de plusieurs façons afin de favoriser la persévérance et la réussite scolaires dans l'ensemble du Québec. Notamment, les activités des instances régionales de concertation sur la persévérance et la réussite scolaires seront soutenues financièrement, ce qui profitera au Regroupement lavallois pour la réussite éducative. Les organismes d'action communautaire autonomes seront également appuyés par le Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation; à Laval, les organismes financés font la lutte au décrochage scolaire et la promotion de l'alphabétisation. Leurs actions visent notamment une plus grande insertion sociale des populations qu'ils joignent.

Finalement, le réseau de l'éducation et celui de la santé et des services sociaux collaborent afin d'assurer la continuité et la complémentarité des services aux jeunes et à leur famille. Cette collaboration est officialisée par l'Entente de complémentarité des services entre le réseau de la santé et des services sociaux et le réseau de l'éducation.

14. Région 14 – Lanaudière

Années 2018-2019 et 2019-2020

Les écoles, les commissions scolaires, les collèges et les universités jouissent d'une grande autonomie de gestion pour tenir compte des caractéristiques et des besoins des communautés présentes sur leur territoire. Ils sont ancrés dans la communauté et sont pleinement engagés dans l'accroissement du niveau de scolarité et le développement socio-économique de leur région respective.

Par ailleurs, le MEES participe aux grandes orientations du Québec en matière d'activité physique, de loisir, de plein air et de sport. Pour ce faire, il s'assure de coordonner les efforts déployés par les partenaires nationaux et régionaux responsables du développement de ces domaines et les accompagne à cette fin, permettant ainsi de répondre aux besoins reconnus.

Ainsi, les actions mises en œuvre par le MEES pour répondre aux priorités régionales, énoncées ci-dessous, tiennent compte de ces réalités.

Priorité 2 : L'adéquation de l'offre de formation aux besoins des entreprises, le rehaussement de la qualification des jeunes, de la compétence de la main-d'œuvre et des entrepreneurs

Réponse :

Les cinq grandes orientations du Plan d'action gouvernemental sur l'adéquation formation-emploi déploient une approche concertée entre les milieux de l'éducation et du travail afin, notamment, de repérer les déséquilibres en matière de compétences, de proposer des solutions de formation et d'apprentissage et d'informer la population et les décideurs à propos des besoins en main-d'œuvre et des programmes de formation.

Les volets de l'adéquation formation-emploi et de l'alternance travail-études sont particulièrement dynamiques au collégial. Les cégeps de Lanaudière obtiennent un financement ministériel afin d'offrir de la formation continue (AEC) associée directement aux besoins et à la concertation régionale. Les établissements peuvent déposer des demandes d'autorisation afin d'offrir des programmes d'études en formation technique (DEC et AEC) qui favorisent l'adéquation entre l'offre de formation et les besoins en main-d'œuvre qualifiée. Le MEES répond financièrement aux besoins en équipement et en locaux des cégeps qui ont reçu ces autorisations. Les cégeps peuvent également recevoir du financement afin de développer et d'offrir des formations de perfectionnement de courte durée menant à une certification locale délivrée par le cégep.

Les établissements collégiaux de Lanaudière bénéficient en outre d'un financement ministériel afin de développer et de mettre en œuvre des programmes qui seront offerts en alternance travail-études, et de concevoir des projets visant à accroître les apprentissages en milieu de travail. Ces deux options facilitent la structuration de séquences d'apprentissage en classe et en entreprise.

Ces commissions scolaires travaillent également, avec le soutien financier du MEES, à promouvoir les valeurs et la culture entrepreneuriale dans leurs écoles. Par l'intermédiaire de programmes d'études comme le programme Sensibilisation à l'entrepreneuriat, de mesures de soutien comme Esprit d'entreprendre et Esprit d'entreprise, de partenariat avec des organismes comme OSEntreprendre et en prenant part au futur Plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat, le MEES et les commissions scolaires peuvent encourager les élèves à expérimenter l'entrepreneuriat. Des programmes et mesures similaires sont également offerts en formation professionnelle.

De plus, les activités des instances régionales de concertation concernant la persévérance et la réussite scolaires seront soutenues financièrement, ce qui profitera au Comité régional pour la valorisation de l'éducation. Les organismes d'action communautaire autonomes seront également appuyés par le Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation; dans Lanaudière, les organismes financés travaillent notamment en formation continue auprès d'organismes communautaires afin de leur permettre, entre autres, de se perfectionner et ainsi de mieux répondre aux besoins de la population.

Priorité 7 : Le développement et la promotion du transport actif et du transport collectif ainsi que le développement d'une offre interMRC

Réponse :

La région de Lanaudière est en mesure d'agir directement en matière de sport et de loisir. Les organismes municipaux, scolaires et de loisirs de la région peuvent obtenir un soutien financier du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique, notamment avec le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives ou le Programme de remplacement des systèmes de réfrigération. À titre d'exemple, pour la région, le MEES a financé l'aménagement d'un terrain de soccer synthétique et d'un système d'éclairage dans la municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan.

D'autres initiatives locales et régionales sont également financées, notamment par l'intermédiaire des unités régionales de loisir et de sport.

Priorité 12 : Le développement d'une offre éducative complète, innovante et branchée sur le milieu

Réponse :

Les activités des instances régionales de concertation relatives à la persévérance et à la réussite scolaires seront soutenues financièrement, ce qui profitera au Comité régional pour la valorisation de l'éducation. Les organismes d'action communautaire autonomes seront également appuyés par le Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation; dans Lanaudière, les organismes financés sont en lutte contre le décrochage scolaire, et ils font la promotion de l'alphabétisation et de la formation continue.

Les commissions scolaires ont aussi accès à des ressources ciblées. Le MEES les accompagne, les soutient et les finance afin d'assurer des services adaptés aux différentes réalités : élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, élèves qui doivent s'absenter de l'école ou sont scolarisés à la maison, élèves qui fréquentent une petite école, etc., le tout associé directement aux objectifs de la Politique de la réussite éducative, de la Stratégie 0-8 ans (*Tout pour nos enfants*) ou en application de mesures de règles budgétaires dédiées.

Le réseau de l'éducation et celui de la santé et des services sociaux collaborent aussi afin d'assurer la continuité et la complémentarité des services aux jeunes et à leur famille. Cette collaboration est officialisée par l'Entente de complémentarité des services entre le réseau de la santé et des services sociaux et le réseau de l'éducation.

Dans le domaine de l'activité physique et de la santé, le MEES s'est engagé à agir avec le réseau scolaire afin de favoriser une saine alimentation et un mode de vie actif chez les élèves et les étudiants. Un soutien financier sera octroyé aux actions et aux projets qui visent l'acquisition de ces habitudes. Des contenus adaptés qui bonifient l'approche École en santé et facilitent la promotion et la prévention en milieu scolaire seront disponibles sur le site du MEES au printemps 2018.

Le MEES et les différents établissements d'enseignement travaillent de concert afin d'offrir des initiatives porteuses en matière d'adéquation formation-emploi. Outre ce qui a été

précédemment indiqué, le financement alloué aux services éducatifs complémentaires en formation professionnelle et en formation générale des adultes des commissions scolaires de la région sera bonifié afin d'attirer des élèves, de les garder en formation et de leur offrir des services adaptés.

Les commissions scolaires et les instances régionales de concertation trouvent leur place dans cette dynamique importante. En effet, les commissions scolaires de la région ont accès à un financement ministériel qui leur permet de bonifier leur offre de formation professionnelle afin de répondre aux besoins du marché et de soutenir les petits groupes et les premières cohortes des nouveaux programmes.

15. Région 15 – Laurentides

Années 2018-2019 et 2019-2020

Les écoles, les commissions scolaires, les collèges et les universités jouissent d'une grande autonomie de gestion pour tenir compte des caractéristiques et des besoins des communautés présentes sur leur territoire. Ils sont ancrés dans la communauté et sont pleinement engagés dans l'accroissement du niveau de scolarité et le développement socio-économique de leur région respective.

Par ailleurs, le MEES participe aux grandes orientations du Québec en matière d'activité physique, de loisir, de plein air et de sport. Pour ce faire, il s'assure de coordonner les efforts déployés par les partenaires nationaux et régionaux responsables du développement de ces domaines et les accompagne à cette fin, permettant ainsi de répondre aux besoins reconnus.

Ainsi, les actions mises en œuvre par le MEES pour répondre aux priorités régionales, énoncées ci-dessous, tiennent compte de ces réalités.

Priorité 1 : Assurer la compétitivité économique des Laurentides

Réponse :

Les commissions scolaires et les établissements d'enseignement jouent un rôle majeur en région afin de rendre possible la réussite éducative. À cet effet, le MEES soutient les commissions scolaires en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative, que ce soit dans le cadre de la Politique de la réussite éducative et des mesures qui en découlent, dont la Stratégie relative aux services éducatifs offerts aux enfants de 0 à 8 ans 2017-2022 (*Tout pour nos enfants*), ou en application de mesures de règles budgétaires dédiées.

Par ailleurs, le gouvernement s'est doté d'un plan d'action sur l'adéquation formation-emploi dont la portée nationale aura un effet sur les régions. Il vise à déployer une approche concertée entre le milieu de l'éducation et le milieu du travail afin d'assurer au Québec une offre de formation de qualité et le perfectionnement des compétences de la main-d'œuvre actuelle et future. Les orientations de ce plan d'action déploient une approche concertée entre les milieux de l'éducation et du travail afin, notamment, de repérer les déséquilibres en matière de compétences, de proposer des solutions de formation et d'apprentissage et d'informer la population et les décideurs à propos des besoins en main-d'œuvre et des programmes de formation.

Au regard de l'offre de formation, le financement alloué aux services éducatifs complémentaires en formation professionnelle et en formation générale des adultes des commissions scolaires de la région sera bonifié afin d'attirer des élèves, de les garder en formation et de leur offrir des services adaptés.

Les volets de l'adéquation formation-emploi et de l'alternance travail-études sont particulièrement dynamiques au collégial. Les établissements collégiaux des Laurentides bénéficient en outre d'un financement ministériel afin de développer et de mettre en œuvre des programmes qui seront offerts en alternance travail-études, et de concevoir des projets visant à accroître les apprentissages en milieu de travail. Ces deux options facilitent la structuration de séquences d'apprentissage en classe et en entreprise.

Priorité 2 : Valoriser les éléments distinctifs des Laurentides afin d'en rehausser le pouvoir d'attractivité et la fierté des citoyens

Réponse :

Le MEES travaille activement avec le réseau scolaire afin d'offrir aux jeunes un environnement favorable à la réussite éducative ainsi qu'à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif. Cela est réalisé par l'entremise de différentes politiques et plans d'action ministériels, comme la Politique de la réussite éducative et des mesures qui en découlent, dont la Stratégie relative aux services éducatifs offerts aux enfants de 0 à 8 ans 2017-2022 (*Tout pour nos enfants*), ainsi que la Politique de l'activité physique, du loisir et du sport, et de politiques nationales, dont la Politique-cadre Pour un virage santé à l'école et la Politique gouvernementale de prévention en santé.

Les organismes municipaux, scolaires et de loisirs des Laurentides peuvent obtenir un soutien financier du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique, notamment avec le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives ou le Programme de remplacement des systèmes de réfrigération. À titre d'exemple, pour la région, le MEES a financé le remplacement du système de réfrigération de l'aréna Olympia dans la ville de Deux-Montagnes.

D'autres initiatives locales et régionales sont également financées, notamment par l'intermédiaire des unités régionales de loisir et de sport.

16. Région 16 – Montérégie

Années 2018-2019 et 2019-2020

Les écoles, les commissions scolaires, les collèges et les universités jouissent d'une grande autonomie de gestion pour tenir compte des caractéristiques et des besoins des communautés présentes sur leur territoire. Ils sont ancrés dans la communauté et sont pleinement engagés dans l'accroissement du niveau de scolarité et le développement socio-économique de leur région respective.

Par ailleurs, le MEES participe aux grandes orientations du Québec en matière d'activité physique, de loisir, de plein air et de sport. Pour ce faire, il s'assure de coordonner les efforts déployés par les partenaires nationaux et régionaux responsables du développement de ces domaines et les accompagne à cette fin, permettant ainsi de répondre aux besoins reconnus.

Ainsi, les actions mises en œuvre par le MEES pour répondre aux priorités régionales, énoncées ci-dessous, tiennent compte de ces réalités.

Priorité 4 : Miser sur une main-d'œuvre compétente et sur la relève entrepreneuriale

Réponse :

Les commissions scolaires travaillent, avec le soutien financier du MEES, à promouvoir les valeurs et la culture entrepreneuriale dans leurs écoles. Par l'intermédiaire de programmes d'études comme le programme Sensibilisation à l'entrepreneuriat, de mesures de soutien comme Esprit d'entreprendre et Esprit d'entreprise, de partenariat avec des organismes comme OSEntreprendre et en prenant part au futur Plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat, le MEES et les commissions scolaires peuvent encourager les élèves à expérimenter l'entrepreneuriat. Des programmes et mesures similaires sont également offerts en formation professionnelle.

Lors du développement de programmes d'études menant au Diplôme d'études collégiales (DEC), les équipes du MEES s'assurent que ceux-ci sont pertinents et cohérents, qu'ils répondent aux besoins reconnus par les milieux et qu'ils sont facilement implantables dans les établissements. Ceux-ci possèdent d'ailleurs une marge de manœuvre dans l'adaptation des programmes aux réalités régionales. Ces initiatives s'ajoutent à celles déjà en application, dont les études à temps partiel, la formation continue et la reconnaissance des acquis et des compétences.

Les cégeps montérégiens obtiennent aussi un financement ministériel afin d'offrir de la formation continue (AEC) associée directement aux besoins et à la concertation régionale. Ces établissements peuvent déposer des demandes d'autorisation afin d'offrir des programmes d'études en formation technique (DEC et AEC) favorisant l'adéquation entre l'offre de formation et les besoins en main-d'œuvre qualifiée. Le MEES répond financièrement aux besoins en équipement et en locaux des cégeps qui ont reçu ces autorisations. Les cégeps peuvent également recevoir du financement afin de développer et d'offrir des formations de perfectionnement de courte durée menant à une certification locale délivrée par le cégep.

Priorité 5 : Offrir à toutes les personnes les conditions d'obtention d'une meilleure qualité de vie

Priorité 7 : Promouvoir et développer le tourisme

Réponse :

La région de la Montérégie est en mesure d'agir directement en matière de sport et de loisir. Les organismes municipaux, scolaires et de loisirs de la région peuvent obtenir un soutien financier du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique, notamment avec le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives ou le Programme de remplacement des systèmes de réfrigération. À titre d'exemple, pour la région, le MEES a financé le remplacement du système de réfrigération au R-22 et la mise aux normes de l'aréna Émile-Butch-Bouchard à Longueuil.

D'autres initiatives locales et régionales sont également financées, notamment par l'intermédiaire des unités régionales de loisir et de sport.

17. Région 17 – Centre-du-Québec

Années 2018-2019 et 2019-2020

Les écoles, les commissions scolaires, les collèges et les universités jouissent d'une grande autonomie de gestion pour tenir compte des caractéristiques et des besoins des communautés présentes sur leur territoire. Ils sont ancrés dans la communauté et sont pleinement engagés dans l'accroissement du niveau de scolarité et le développement socio-économique de leur région respective.

Par ailleurs, le MEES participe aux grandes orientations du Québec en matière d'activité physique, de loisir, de plein air et de sport. Pour ce faire, il s'assure de coordonner les efforts déployés par les partenaires nationaux et régionaux responsables du développement de ces domaines et les accompagne à cette fin, permettant ainsi de répondre aux besoins reconnus.

Ainsi, les actions mises en œuvre par le MEES pour répondre aux priorités régionales, énoncées ci-dessous, tiennent compte de ces réalités.

Priorité 1 : Faire de nos collectivités des communautés entrepreneuriales

Réponse :

Les commissions scolaires travaillent, avec le soutien financier du MEES, à promouvoir les valeurs et la culture entrepreneuriale dans leurs écoles. Par l'intermédiaire de programmes d'études comme le programme Sensibilisation à l'entrepreneuriat, de mesures de soutien comme Esprit d'entreprendre et Esprit d'entreprise, de partenariat avec des organismes comme OSEntreprendre et en prenant part au futur Plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat, le MEES et les commissions scolaires peuvent encourager les élèves à expérimenter l'entrepreneuriat. Des programmes et mesures similaires sont également offerts en formation professionnelle.

Priorité 2 : Attirer des travailleurs pour assurer la croissance et l'avenir de la région

Réponse :

Les cinq grandes orientations du Plan d'action sur l'adéquation formation-emploi déploient une approche concertée entre les milieux de l'éducation et du travail afin, notamment, de repérer les déséquilibres en matière de compétences, de proposer des solutions de formation et d'apprentissage et d'informer la population et les décideurs à propos des besoins en main-d'œuvre et des programmes de formation.

Plusieurs initiatives concrétisent cette volonté d'adéquation. À titre d'exemple, les commissions scolaires du Centre-du-Québec ont accès à un financement ministériel qui leur permet de bonifier leur offre de formation professionnelle afin de répondre aux besoins du marché et de soutenir les petits groupes et les premières cohortes des nouveaux programmes.

Les cégeps du Centre-du-Québec obtiennent, quant à eux, un financement ministériel afin d'offrir de la formation continue (AEC), associée directement aux besoins et à la concertation régionale. Ces établissements peuvent déposer des demandes d'autorisation afin d'offrir des programmes d'études en formation technique (DEC et AEC) qui favorisent l'adéquation entre l'offre de formation et les besoins en main-d'œuvre qualifiée. Le MEES répond financièrement aux besoins en équipement et en locaux des cégeps qui ont reçu ces autorisations. Les cégeps peuvent également recevoir du financement afin de développer

et d'offrir des formations de perfectionnement de courte durée menant à une certification locale délivrée par le cégep.

Le dossier de la persévérance et de la réussite scolaires y trouve aussi son compte. Les activités des instances régionales de concertation concernant la persévérance et la réussite scolaires seront soutenues financièrement, ce qui profitera à Cible formation inc. pour la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec.

Les commissions scolaires ont également accès à des ressources ciblées. Le MEES les accompagne, les soutient et les finance afin d'assurer des services adaptés aux différentes réalités : élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, élèves qui doivent s'absenter de l'école ou sont scolarisés à la maison, élèves qui fréquentent une petite école, etc., le tout associé directement aux objectifs de la Politique de la réussite éducative, de la Stratégie 0-8 ans (*Tout pour nos enfants*) ou en application de mesures de règles budgétaires dédiées.

Le financement alloué aux services éducatifs complémentaires en formation professionnelle et en formation générale des adultes des commissions scolaires de la région sera bonifié afin d'attirer des élèves, de les garder en formation et de leur offrir des services adaptés. Cette démarche est complétée par les Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement offerts par les commissions scolaires.

Le réseau de l'éducation et celui de la santé et des services sociaux collaborent aussi afin d'assurer la continuité et la complémentarité des services aux jeunes et à leur famille. Cette collaboration est officialisée par l'Entente de complémentarité des services entre le réseau de la santé et des services sociaux et le réseau de l'éducation.

Conclusion

La mise en œuvre de ce Plan d'action pour assurer l'occupation et la vitalité du territoire est une autre façon pour le MEES de réaliser sa mission qui est d'*offrir, sur tout le territoire québécois, des milieux de vie propices à la réussite éducative et à la pratique régulière d'activités physiques, de sports et de loisirs, des milieux de vie qui sont inclusifs, sains et respectueux des besoins des personnes et de leurs conditions*. La forte pénétration du système éducatif et des milieux du loisir et du sport sur le territoire québécois constitue un acquis collectif qu'il nous faut constamment améliorer et adapter en fonction de l'évolution des réalités, des besoins et des défis des régions.

Le MEES souhaite renforcer sa capacité à soutenir les réseaux dans l'accomplissement de leur mission et assurer une meilleure prise en considération des réalités régionales dans ses politiques et ses programmes. À cette fin, la Direction de l'intervention régionale mettra en œuvre une meilleure coordination de ses actions de représentation auprès des principales instances régionales.

Nous partageons de grandes ressources, mais nous devons aussi relever de grands défis comme la diplomation et la qualification de jeunes et d'adultes qui auront à apprendre tout long de leur vie, l'adéquation entre la formation, l'emploi et les priorités de développement du Québec, le développement entrepreneurial et l'innovation, la qualité des infrastructures matérielles et technologiques et l'adoption de saines habitudes de vie, notamment par l'augmentation et le maintien de la pratique régulière de l'activité physique à tous les âges. Ces défis sont tous liés à un enjeu supérieur, celui de faire des régions des milieux de vie qui offrent des possibilités de développement et de réussite pour les personnes, les communautés, les organisations et les entreprises.

Si ces défis nous sont communs, ils n'appellent toutefois pas les mêmes solutions ou les mêmes façons de mettre en œuvre ces solutions. Ils exigent la reconnaissance concrète de la compétence des acteurs sur le terrain par une gouvernance publique fondée sur la subsidiarité, le partenariat et la durabilité.

